PZ/HO

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2016-<u>1063</u>/PRES/PM/MEMC/ MINEFID portant adoption de la Lettre de Politique Sectorielle de l'Energie (LPSE).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VISALF MOOSFA

VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016, portant composition du Gouvernement;

VU le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016, portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement;

VU le décret n°2016-384/PRES/PM/MEMC du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières ;

Sur rapport du Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 octobre 2016;

DECRETE

ARTICLE 1: Est adoptée la Lettre de Politique Sectorielle de l'Energie (LPSE) ci-jointe en annexe au présent décret.

ARTICLE 2: La LPSE indique les objectifs du Gouvernement du Burkina Faso pour le secteur de l'énergie sur la période 2016 - 2020. Elle esquisse les principales stratégies et actions du Gouvernement en matière de réforme dans le secteur de l'énergie et de transition énergétique vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

ARTICLE 3: Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 novembre 2016

Roch Mare Christian KABORE

Le Premier Ministre

Victor

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Alfa Oumar DISSA

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

L'ENERGIE (LPSE)

. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'ENERGIE	5
B.1 ENERGIES RENOUVELABLES	7
B.2 ENERGIES CONVENTIONELLES	10
B3 EFFICACITE ENERGETIQUE	12
. STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE D'ENERGIE	13
xe 1 : Développer la production énergétique de sources renouvelables	15
xe 2 : Renforcer la production thermique d'électricité	16
xe 3 : Accroitre l'accès des populations aux services énergétiques modernes	17
xe 4 : Promouvoir l'efficacité énergétique	18
xe 5 : Promouvoir la coopération régionale en matière d'énergie	19
xe 6 : Assurer la disponibilité des hydrocarbures en qualité et en quantité	19
, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA LPSE	21
	-

gen in de la respectivo de la respectivo de la companya de la companya de la companya de la companya de la com La companya de la co

INTRODUCTION

La présente lettre indique les objectifs du Gouvernement du Burkina Faso pour le secteur de l'énergic sur la période 2016 - 2020. Elle esquisse les principales stratégies et actions du Gouvernement en matière (i) de réforme dans le secteur de l'énergie et (ii) de transition énergétique vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Elle est en adéquation avec les priorités nationales déclinées dans l'étude nationale prospective Burkina 2025, l'étude prospective sur l'énergic et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Au plan international, elle intègre les Objectifs du Développement Durable et les orientations de la Politique régionale de la CEDEAO/UEMOA sur l'accès aux services énergétiques modernes et l'Initiative SE4ALL.

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'énergie est un important facteur de production qui joue un rôle moteur dans le développement socio-économique des Etats. Ce secteur dans ces différentes composantes (électricité, hydrocarbures, thermique,...) est indispensable au développement durable.

Cependant, au Burkina Faso, cette énergie reste inaccessible à une grande partie des populations et son coût (130 à 150F CFA/kWh pour l'électricité) des plus élevés au monde influe fortement sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises. Dans le cas particulier de l'électricité, la production nationale se caractérise par un faible taux d'accès ainsi que les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Au 31 décembre 2015, ce taux aux niveaux national, urbain et rural se situe respectivement à 18,83%, 59,88% et 3,06%. Les capacités de production nationale et les importations ne couvrent pas la demande sans cesse croissante de l'ordre de 13% par an.

La puissance électrique installée en 2015 était de 325 MW et l'énergie disponible répartie comme suit : 62,80% de thermique 30,72% d'importations et seulement 6,48% d'hydroélectricité.

Ainsi, la plus grande part de l'électricité produite est d'origine thermique, occasionnant une forte dépendance du pays vis-à-vis des hydrocarbures.

Par ailleurs, malgré l'énorme potentiel des sources d'origine renouvelable la production d'énergie provenant de ces sources endogènes reste marginale.

De façon explicite, les traits caractéristiques du système énergétique du pays peuvent être synthétisés comme suit :

- un fort potentiel solaire avec 5,5 kWh/jour/m²
- une prédominance de la biomasse énergie (80% de l'énergie totale consommée),
- un faible et inéquitable accès aux énergies modernes (18,83% du taux d'électrification),
- une faible valorisation des ressources énergétiques endogènes (seulement 6,4% d'hydroélectricité et 1% du solaire),
- une dépendance totale vis-à-vis des produits pétroliers importés
- peu de mesures d'efficacité énergétique (14% de perte en ligne électrique, peu d'utilisation de foyers améliorés, de chauffe-eau solaire, de cuiseurs solaire, lampes économiques, matériaux de construction adaptés, appareils à haut efficacité énergétique).

Le pays fait également face à un déficit de l'offre d'électricité surtout en période de pointe de la demande avec pour conséquence, des délestages qui affectent la performance de l'économie et la qualité de vie des populations.

C'est pour faire face à ce déficit chronique de l'offre énergétique par rapport à la demande que le département de l'énergie a conçu la présente lettre de politique sectorielle qui traduit la vision du Programme Présidentiel et du Plan National de Développement Economique et Social. Cette politique sectorielle fait l'option claire d'une transition énergétique vers les énergies vertes et renouvelables avec singulièrement une orientation radicale vers l'énergie solaire.

Aussi, l'objectif clairement affiché est de rendre l'énergie « accessible et disponible » en la démocratisant à travers :

- le mix énergétique grâce à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production actuelle;
- la promotion de l'efficacité énergétique ;
- le renforcement du parc de production d'énergies conventionnelles.

Dans cette vision les indicateurs affichés consistent à atteindre à l'horizon 2020 :

- un taux d'électrification des ménages de 45% sur l'ensemble du territoire,
- un doublement du nombre d'abonnés de l'ordre de 500 000 actuellement à 1 000 000 ;
- une augmentation de la puissance installée qui est d'environ 325 Mégawatts (actuellement) à 1 000 Mégawatts ;
- une disponibilité permanente des hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire national;
- une promotion de l'utilisation de l'énergie thermique d'origines solaire et bioénergétique.

Des reformes du cadre institutionnel, législatif et règlementaire sont nécessaires afin de prendre en compte cette nouvelle vision.

L'adoption de ce projet de lettre de politique sectorielle permettra au département en charge de l'énergie de disposer d'un outil de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.

B. ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'ENERGIE

La production, le transport et la distribution de l'électricité sont encadrés par la loi N°053-2012/AN qui dispose que le sous-secteur de l'énergie électrique est subdivisé en deux segments :

- le premier segment du sous-secteur de l'électricité est l'ensemble des périmètres gérés par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL);
- le second segment du sous-secteur de l'électricité est l'ensemble des périmètres non situés dans le premier segment et dont la gestion est assurée par toute structure ayant obtenu une concession ou une autorisation conformément aux textes en vigueur.

La production de l'électricité a été libéralisée dans l'ensemble du sous-secteur. Le transport et la distribution de l'électricité dans le premier segment relèvent du monopole accordé à la SONABEL sous le contrôle de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE).

Quant aux activités de production et de distribution de l'électricité dans le second segment, elles s'exercent librement dans le respect des dispositions de la loi régissant le sous-secteur sous le contrôle du Fonds de Développement de l'Electrification (FDE) et de l'ARSE.

La période 2011 – 2015 a été caractérisée par d'importantes perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique avec un déficit moyen de 25 GWh par an et des délestages de puissance pouvant atteindre 110 MW. Ces délestages ont affecté sérieusement les performances économiques et les acquis sociaux du Burkina Faso.

Cependant, au cours de la même période, d'importants projets d'investissement ont été exécutés dans le but de renforcer l'offre électrique et par conséquent, accroître-l'accès des populations surtout rurales au service électrique.

Les projets de renforcement des capacités de l'offre d'électricité ont permis l'installation de groupes électrogènes cumulant une puissance exploitable de 125,7 MW dont 71% à la centrale de Komsilga, 26% à la centrale de Bobo II et 3% dans les centrales des centres secondaires.

Quant aux projets d'électrification mis en œuvre, ils ont permis l'électrification de 387 nouvelles localités entre 2011 et 2015, portant le nombre total de localités électrifiées à 575. Ces réalisations ont permis de faire passer le taux de couverture électrique de 27,42% en 2011 à 33,32% en 2015. Sur la même période, le taux d'électrification national est passé de 15, 59% à 18,83%. Les taux d'électrification urbain et rural sont passés respectivement de 51,72% à 59,88% et de 1,83% à 3,06%. Au regard de ces performances mitigées, beaucoup d'efforts doivent être consentis afin de permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à l'électricité et à moindre coût.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique sectorielle de l'énergie 2014 - 2025, le défi en matière de promotion de l'utilisation des énergies renouvelables est de porter à 50% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2025, en se basant sur une politique volontariste du Gouvernement et les opportunités offertes par les programmes communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Au 31 décembre 2015, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est de 6,4%. La production thermique (62,9%) et les importations (30,7%) occupent toujours les plus grandes parts dans l'offre totale d'électricité. Il s'agira donc d'accélérer les réformes en

vue de booster la mise en place des conditions et les investissements nécessaires à l'accroissement des énergies d'origines renouvelables.

En matière d'économie d'énergie, la mise en œuvre du Projet de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE) grâce au financement de la Banque mondiale, a permis de réaliser une économie de plus de 18% de la consommation annuelle d'électricité des bâtiments de la fonction publique et une réduction de la puissance souscrite de 21% soit des économies cumulées d'environ 1,2 milliard FCFA.

En vue de sécuriser l'approvisionnement et d'accroître l'accès aux hydrocarbures et à moindre coût, l'actualisation de l'étude de faisabilité du projet de construction du pipeline de transport d'hydrocarbures Bolgatanga – Bingo, a été faite et les rapports d'études technique, économique, environnementale, et d'avant-projet sommaire sont disponibles. Aussi, il a été procédé au renforcement des capacités d'emplissage des bouteilles de gaz butane par la construction d'une seconde plate-forme.

Dans le domaine des énergies renouvelables, on note l'exonération par la loi de finances 2013, de la TVA et des droits et taxes de douane sur les importations d'équipements solaires au Burkina Faso à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, sur une période de cinq (05) ans. Nous enregistrons également l'installation de 2,2 MWc et de 1 646 lampadaires solaires ainsi que la réalisation de trois (03) centrales hybrides diesel solaires dans des localités rurales, pour une puissance cumulée solaire de 45 kWc.

Dans le cadre de la maitrise de l'énergie, les efforts consentis par les différents acteurs ont permis l'augmentation du nombre de foyers améliorés distribués qui est passé de 5 000 en 2011 à 110 488 en 2015 et la distribution de 20 foyers à gaz de grande capacité au profit de dolotières soit une économie de 55 451 tonnes de bois.

B.1 ENERGIES RENOUVELABLES

Il a été autorisé dans la loi de finances 2013, l'exonération des droits et taxes de douane en faveur des équipements solaires importés au Burkina Faso à compter du 01 janvier 2013, et ce, sur une période de 5 ans.

Dans le domaine de la biomasse, il existe un cadre législatif et règlementaire qui régit principalement les activités de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, d'exploitation et de commercialisation des produits forestiers ligneux.

L'exploitation des énergies renouvelables reste en deçà des possibilités offertes : (i) l'hydroélectricité est tributaire du manque d'infrastructures hydroélectriques et de la fluctuation de la pluviométrie. Seulement quatre (04) sur 69 sites potentiels de production sont exploités. (ii) dans le solaire thermique et photovoltaïque, on note l'absence d'organisation du secteur (aussi bien des professionnels que des commerçants du domaine), (iii) le manque de contrôle de qualité du matériel importé, (iv) le coût des équipements qui reste élevé, (v) le manque de compétences techniques et enfin (vi) l'absence d'une politique audacieuse de promotion et de valorisation du solaire masquent l'extraordinaire potentiel qu'offre ce sous-secteur segment pour satisfaire la demande énergétique nationale.

✓ ENERGIE SOLAIRE

L'énergie solaire constitue la ressource endogène la plus abendante au Burkina Faso, avec un ensoleillement moyen journalier de 5,5 kWh/m² pendant 3000 à 3500 heures par an. Le gisement solaire est assez uniformément répartie sur le territoire national, avec un productible moyen estimé à 1 620 kWh / kWc. Cependant, le potentiel énergétique de cette ressource est très peu exploité et la quasi-totalité des installations existantes sont de faibles tailles (inférieures à 250 kWc). La technologie solaire photovoltaïque (PV) est la plus répandue avec une puissance installée en 2015 d'environ 4 MWc.

Toutefois, il convient de signaler le nombre croissant d'installation de centrales hybrides basée sur le couplage photovoltaïque et groupes électrogènes (avec ou sans stockage d'énergie), d'installation de kits solaires (individuels, semi collectif ou collectifs) dans le cadre du programme d'électrification rurale décentralisée ainsi que la promotion de lampadaires solaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement de l'éclairage public dans les rues des grandes villes du pays. Aussi, on observe à travers le pays d'autres petites installations photovoltaïques de faibles puissances pour les besoins d'éclairage et de recharge de téléphone mobile.

✓ HYDROELECTRICITE

L'inventaire effectué en 1998 fait ressortir l'existence de soixante-neuf (69) sites potentiels identifiés pour la production d'hydroélectricité. La capacité est estimée à 113 MW pour un productible de l'ordre de 875 GWh.

L'étude DECON, réalisée en 2008, a révélé que dix-sept (17) de ces sites étaient potentiellement réalisables malgré la faible pluviométrie et de l'absence de grandes nivelées.

En 2015, pour une puissance installée des centrales hydroélectriques de 34,5 MW, 26 MW sont exploitables et seulement 25 MW sont disponibles en période hors pointe et 12 MW en période de pointe. La puissance hydraulique garantie pendant la période de pointe ne représente que 38% de la puissance totale installée.

La contribution de la production hydroélectrique du Réseau National Interconnecté (RNI) s'élevait en moyenne à 100 GWh l'an. La puissance hydroélectrique représente 10% de la puissance totale installée, et est entièrement injectée dans le RNI. La capacité installée de production hydroélectrique est de 34,56 MW répartie comme suit : Centrale de Bagré (16 MW), Centrale de Kompienga (14 MW), Centrale de Niofila (1,5 MW), Centrale de Tourni (0,5 MW) et la centrale de Samandéni (2,56 MW) dont la mise en service est prévue pour 2017.

✓ BIOENERGIE

La biomasse constitue la ressource énergétique la plus utilisée du pays avec un productible exploitable estimé à 2 515 millions de m³. La biomasse, notamment le bois, le charbon de bois et les résidus agricoles, est principalement utilisée comme combustible traditionnel. Un important programme de construction de biodigesteurs a été mis en place dont le biogaz produit est utilisé surtout par les ménages ruraux comme énergie de cuisson et d'éclairage.

Outre l'utilisation de la biomasse comme combustible traditionnel, le Burkina Faso dispose d'un potentiel de bioénergies tels que des résidus agricoles (balle et bagasse de riz, tiges de coton), des boues de vidanges (station d'épuration de l'ONEA), de la bouse d'animaux (déchets d'abattoirs) et des déchets ménagers et agroalimentaires (Centre de valorisation et de traitement des déchets).

L'exploitation de la biomasse pour une production d'énergie électrique à grande échelle n'a pas encore été promue bien qu'il existe des expériences d'autoproduction d'électricité de la SN SOSUCO à travers l'utilisation journalière d'environ 1 200 tonnes de bagasses de canne à sucre pour la production de chaleur et d'électricité et la SN CITEC à travers l'utilisation des tourteaux de coton pour produire de l'électricité.

B.2 ENERGIES CONVENTIONELLES

✓ ELECTRICITE CONVENTIONELLE

En matière d'électricité, les maux sont essentiellement : (i) la faiblesse de la capacité de production (moins de 325MW avec 247,477 MW en 2013 et 258,058 MW en fin 2014), (ii) le prix moyen de vente du kWh élevé (126,79 FCFA/kWh pour un prix de revient de 142 FCFA/kWh en fin 2015), (iii) une subvention à la SONABEL qui pèse sur le budget de l'Etat (12 milliards en 2013), (iv) un faible taux de couverture en électricité 33,32% en 2015 pour seulement 575 localités électrifiées avec un nombre d'abonnés estimés à 544 827 en fin 2015.

Depuis l'année 2000, le Burkina Faso a enregistré une très forte progression de sa demande d'électricité dont la satisfaction requiert la mise en place d'importantes infrastructures additionnelles de production, de transport et de distribution. La non-réalisation desdites infrastructures à bonne date, consécutive aux difficultés financières de la SONABEL, a entrainé l'étouffement de la demande d'énergie au Burkina Faso.

L'insuffisance d'infrastructures électriques a conduit à un rationnement de la fourniture d'électricité à l'économie burkinabé et a obligé les consommateurs à recourir à des sources alternatives plus onéreuses pour satisfaire leurs besoins énergétiques.

Entre 2011 et 2015, la SONABEL a installé une puissance cumulée de 142 MW et disposait d'un parc de production de 22 centrales cumulant une puissance installée de 325 MW constituée à 90% par des groupes thermiques Diesel. Le système est composé d'un Réseau National Interconnecté (RNI) qui cumule plus de 95% de la puissance installée et de plusieurs centres isolés qui se répartissent en des groupes de petite puissance.

Cependant, la plupart des groupes de la SONABEL sont vétustes. Plusieurs groupes du parc de production qui doivent normalement être déclassés sont néanmoins maintenus en service pour répondre à la très forte demande énergétique du pays. Il s'ensuit une baisse de leur

capacité exploitable, une baisse de leur disponibilité et une augmentation de leurs coûts de maintenance et d'exploitation.

En 2015, pour les centrales thermiques avec une puissance installée de 293 MW, 251 MW sont exploitables et seulement 209 MW sont disponibles en période hors pointe et 147 MW en période de pointe. La puissance thermique garantie pendant la période de pointe ne représente que 50% de la puissance totale installée.

✓ HYDROCARBURES

Le sous-secteur des hydrocarbures est confronté à des difficultés liées (i) à l'approvisionnement du à l'enclavement du pays et à sa vulnérabilité vis-à-vis des produits pétroliers, (ii) à une dépendance totale des importations, car le Burkina Faso ne dispose pas de gisement, ni d'installation de raffinage, (iii) aux faibles capacités de stockage dans les dépôts côtiers et des infrastructures de transport déficients, (iv) aux faibles capacités de stockage intérieur au niveau de la SONABHY et des distributeurs, (v) une politique de subvention handicapante de même que des problèmes dans la distribution et une prévalence de la fraude, (vi) à des pénuries récurrents de gaz, un contrôle de qualité insuffisant, etc.

Les actions dans ce sous-secteur sont limitées aux importations, aux stockages et à la distribution de produits pétroliers et dérivés. L'organisation actuelle du sous-secteur est caractérisée par l'intervention de trois types d'acteurs. Il s'agit : (i) des ministères et institutions chargés de jouer le rôle régalien de l'Etat dans la réglementation et la régulation du sous-secteur (Premier ministère, ministère en charge l'énergie, ministère en charge du commerce, ministère en charge de l'économie, ministère en charge de l'environnement); (ii) des établissements spécialisés dans l'appui à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement relative aux hydrocarbure : la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) et le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB); et (iii) des opérateurs privés qui exercent leurs activités conformément à la réglementation en vigueur.

L'approvisionnement du pays en produits pétroliers s'effectue par le biais des appels d'offres internationaux ouverts ou restreints, des achats spot et des achats par contrats à termes.

Les produits pétroliers achetés sur le marché international sont stockés en transit dans des dépôts portuaires à Lomé, à Cotonou, à Abidjan et à Tema. Les produits pétroliers sont

ensuite transportés de la côte par voies routière et ferroviaire et stockés dans les dépôts intérieurs de Bingo et Bobo-Dioulasso.

Le volume des achats, qui était de 539 175 tonnes en 2009 a atteint 957 727 tonnes en 2013, soit un taux de croissance de 78%.

En ce qui concerne les ventes de produits pétroliers liquides et gazeux, elles ont connu une croissance annuelle moyenne de 12% au cours des cinq dernières années. Elles étaient de 1 114 731 m³ en 2013 avec des projections qui atteindront 2 800 000 m³ en 2025.

B3 EFFICACITE ENERGETIQUE

Le Burkina Faso ne dispose pas d'un cadre réglementaire permettant d'inciter à l'achat d'équipements à haut rendement énergétique et de décourager l'acquisition d'appareils énergétivores.

L'énergie produite au Burkina Faso n'est pas toujours utilisée de façon efficiente. Les principaux facteurs explicatifs résident dans la mauvaise conception architecturale, le choix des matériaux inadaptés associées à des systèmes de climatisation inappropriées (elle représente 60 à 75 % dans la consommation des bâtiments climatisés et entre 30 à 75% du total de la consommation électrique basse tension), des système d'éclairages énergétivores (elle représente entre 20 et 30 % de la consommation d'énergie électrique basse tension au plan national), le comportement non rationnel des consommateurs. Toute chose qui concourt à un manque criard d'efficacité énergétique.

La mise en œuvre du Projet de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE) sur financement de la Banque Mondiale a permis de réaliser une économie de plus de 18% de la consommation annuelle d'électricité des bâtiments de la fonction publique et une réduction de la puissance souscrite de 21% soit des économies cumulées d'environ 1,2 milliard FCFA.

En outre, grâce aux efforts consentis par les différents acteurs on note, l'augmentation du nombre de foyers améliorés distribués qui est passé de 5 000 en 2011 à 110 488 en 2015 et la distribution de 20 foyers à gaz de grande capacité au profit de dolotières soit une économie de 55 451 tonnes de bois.

C. STRATEGIE NATIONALE EN MATIERE D'ENERGIE

C.1 CADRE INSTITUTIONNEL ET REFORMES

Les quatre principaux acteurs du cadre institutionnel du secteur de l'énergie sont les ministères en charge de l'énergie, de l'environnement, du commerce et celui en charge des finances.

Le ministère en charge de l'énergie exerce la tutelle technique sur l'énergie conventionnelle, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Au-delà de cette tutelle technique le Ministère en charge de l'Energie bénéficie de l'appui d'autres départements ministériels dans la mise en œuvre de la politique sectorielle. Il s'agit :

- le Ministère en charge de l'environnement pour la gestion du bois énergie, du charbon de bois et des déchets énergies;
- le Ministère en charge du Commerce pour la gestion des hydrocarbures et des bioénergies ;
- le Ministère en charge de l'Agriculture pour la gestion des biocarburants et des bioénergies ;
- le Ministère en charge des Ressources Animales pour la gestion des biogaz ;
- le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement pour la gestion de l'hydroélectricité.

Le ministère en charge des finances exerce une tutelle financière.

En plus des départements ministériels, la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'énergie se fait en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les collectivités territoriales, les ONGs et les OSC intervenant dans le domaine.

Aussi, la mise en œuvre de cette politique a nécessité des réformes qui prennent en compte la nouvelle orientation basée sur la transition énergétique. Il s'agit de :

- la réorganisation du Ministère en charge de l'Energie aux termes du Décret n° 2016-384/PRES/PM/MEMC du 20 mai 2016 avec la création de la DGER (Direction Générale des Energies Renouvelables) et de la DGEE (Direction Générale de l'Efficacité Energétique) aux côtés de la DGEC (Direction Générale des Energies Conventionnelles) pour mettre le focus sur l'accroissement des énergies de sources renouvelables dans le mix énergétique et faire la promotion de l'efficacité énergétique.

- la relecture programmée de la loi n°053-2012/AN du 17 décembre 2012 afin de l'adapter à la nouvelle vision ;
- la création et l'adoption des statuts de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (ANEREE) par le Conseil des Ministres en sa séance du 05 octobre 2016.

Il est également prévu la création d'un technopôle qui comportera notamment en son sein :

- un Institut National des Energies Renouvelables du Burkina Faso (INER-BF);
- un centre de contrôle de qualité du matériel solaire et autres équipements électriques ;
- un centre d'affaires des entreprises spécialisées en Energies Renouvelables ;
- des industries de fabrication ou d'assemblage des équipements d'Energies Renouvelables;
- des banques et assurances dédiées aux Energies Renouvelables et à l'efficacité énergétique, des cabinets juridiques spécialisés en Energies Renouvelables et en efficacité énergétique.

L'organisation institutionnelle de mise en œuvre de la lettre de politique repose ainsi sur des structures de suivi et d'orientation; la Direction Générale des Energies Renouvelables avec comme structure opérationnelle l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique; la Direction Générale des Energies Conventionnelles avec la SONABEL, le FDE et la SONABHY comme structures opérationnelles. La Direction générale de l'efficacité énergétique est transversale et ces actions s'adressent à toutes les structures opérationnelles. La structure de régulation de l'électricité est l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité.

C.2 AXES STRATÉGIQUES

La transition énergétique vers les énergies vertes et renouvelables avec une option radicale vers l'énergie solaire pour accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'énergie est déclinée dans le programme de société du Président du Faso. De même, le mix énergétique, la mutualisation de l'énergie et la prise en compte de l'environnement dans la production, l'exploitation et l'approvisionnement de l'énergie figurent dans les orientations du PNDES définies dans l'axe 2 : «Développer le capital humain » et l'axe 3 :« Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois».

L'objectif affiché est d'atteindre au terme du mandat de Son Excellence Monsieur le Président du Faso: (i) le taux de couverture en électricité de 80% sur l'ensemble du territoire; (ii) le doublement du nombre d'abonnés de l'ordre de 544 827 actuellement à 1 000 000, (iii) l'augmentation de la puissance installée qui est d'environ 325 MW à 1000 MW, (iv) la disponibilité permanente des hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire national, (v) la promotion de l'utilisation de l'énergie thermique d'origine solaire et bioénergétique.

Les moyens d'action de mise en œuvre du programme énergie s'articulent autour des axes suivants :

- développer la production énergétique de sources renouvelables ;
- renforcer la production thermique d'électricité;
- accroître l'accès des populations aux services énergétiques modernes ;
- promouvoir l'efficacité énergétique ;
- promouvoir la coopération régionale en matière d'énergie ;
- assurer la disponibilité des hydrocarbures en qualité et en quantité ;
- assurer la stabilité financière du secteur de l'énergie.

Axe 1 : Développer la production énergétique de sources renouvelables

Au regard du fort potentiel d'énergie solaire d'une part et des fortes baisses constatées sur les coûts des équipements solaires, le Burkina Faso s'est engagé vers les énergies vertes et renouvelables avec une orientation vers l'énergie solaire.

Pour atteindre les objectifs affichés au cours de la période, le Gouvernement a adopté les actions ci-après :

- élaborer le code de l'énergie;
- adopter une politique de défiscalisation, de subvention et de contrôle de qualité du matériel solaire ;
- élaborer une nouvelle loi portant règlementation générale de l'énergie ;
- construire en PPP cinq centrales solaires photovoltaïques de puissance cumulée de 67,5 MWc,
- construire et étendre de 33 à 50 MW, la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli I (SONABEL);

- construire en PPP la centrale solaire photovoltaïque de 20 MW à Mana par Zina Solaire;
- mettre en œuvre un programme d'installations solaires sur les bâtiments publics, les écoles, les hôpitaux de 39 MW;
- installer 7 centrales solaires et hybrides de 15 MW chacune avec injection sur le réseau SONABEL;
- réaliser des études de faisabilité et construire une centrale hydroélectrique de 20 MW à Ouessa;
- construire une centrale hydroélectrique de 16 MW à Bagré Aval;
- construire des mini-centrales hydroélectriques à Folonzo, Bontioli et Gongourou;
- réaliser l'étude de faisabilité pour la construction du barrage hydroélectrique d'Arly ;
- construire une centrale thermique à biomasse-déchet de 10 MW;
- réaliser les études de faisabilité et lancer la Construction de centrales solaires de 80 MW dans 5 régions;
- reformer le cadre institutionnel pour une meilleure prise en compte des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- mettre en piace une agence nationale des Energies Renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- mettre en place un centre de contrôle de qualité des composantes solaires ;
- mettre en place deux (02) usines de fabrication et de montage de matériels solaires dont l'une au sein de la technopole ;
- construire et équiper un magasin témoin de vente de kits solaires dans le cadre de la Technopole ;
- éclairer 200 km en lampadaires solaires photovoltaïques ;
- construire deux (02) lycées professionnelles en technologie énergétique et en énergie renouvelable ;
- mettre en place une technopole en énergie.

Axe 2 : Renforcer la production thermique d'électricité

Le Burkina Faso en dépit de nombreux programmes dans le domaine de l'énergie solaire et des interconnexions électriques, reste confronter à d'énormes déficits de l'offre de l'électricité. A cet effet, il entreprend le renforcement de la production thermique d'électricité

dans le cadre du partenariat public privé et la réforme réglementaire du secteur. Afin d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement a adopté les mesures ci-après :

- renforcer le parc de centrales thermiques existant par une puissance de 195 MW;
- recruter un producteur indépendant pour la production thermique en PPP avec injection sur le réseau de 70 MW;
- sélectionner par appel d'offres un meilleur fournisseur d'un groupe thermique de 100
 MW à Ouagadougou;
- renforcer la centrale électrique de Fada par une capacité additionnelle thermique de 7,5 MW (PASEL initial);
- augmenter les capacités des centrales thermiques existantes par une capacité additionnelle de 50 MW (PASEL additionnel 2).

Axe 3 : Accroitre l'accès des populations aux services énergétiques modernes

Les efforts consentis jusqu'à nos jours n'ont pas permis d'atteindre des taux d'accès acceptables aux services énergétiques modernes. Pour faire face à ces défis notamment en ce qui concerne les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural la réalisation des mesures ci-après sont envisagées :

- instaurer une politique sociale d'accessibilité à l'électricité envers les plus pauvres ;
- réviser le mécanisme de prix définissant une politique de prix incitatif du kilowattheure en vue d'élaborer une grille tarifaire préférentielle pour les abonnées aux faibles ampérages (3 à 5 Ampères);
- mettre en œuvre le projet d'extension et de renforcement du réseau (FDE) ;
- étendre le réseau électrique aux zones nouvellement loties à forte concentration de populations ;
- achever l'électrification de 87 chefs-lieux de départements;
- électrifier par systèmes solaires photovoltaïques des infrastructures sanitaires et scolaires en milieu rural et maitriser la demande en énergie électrique dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso;
- électrifier les zones péri-urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (SONABEL/BAD);
- électrifier 35 localités rurales et hybridation de 18 plateformes multifonctionnelles (FDE/PASEL);
- électrifier 41 localités rurales (projet FDE/BID) ;

- réaliser l'électrification rurale sur financement du Conseil de l'Entente ;
- électrifier 500 localités rurales par raccordement au réseau national ;
- raccorder 250 000 nouveaux abonnés sur 05 ans (Contrat plan Etat -SONABEL);
- installer des kits solaires chez des particuliers hors réseau SONABEL (villages, zones péri urbaines) d'une puissance cumulée de 104 MW;
- électrifier 100 villages par des mini-centrales solaires hybrides ;
- installer des kits solaires chez des particuliers connectés au réseau SONABEL avec possibilité d'injecter dans le réseau avec une puissance cumulée de 52 MW.

Axe 4 : Promouvoir l'efficacité énergétique.

De forts potentiels en économie d'énergie sont constatés au Burkina Faso. C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé dans la promotion des équipements à haute efficacité énergétique. Les mesures ci-après ont été adoptées :

- mettre en place une politique incitative de vulgarisation de l'utilisation de chauffe eau et de curseurs solaires avec (i) l'installation de 5000 chauffe-eau solaire avant 2020 en priorité dans les formations solaires (CSPS, CMA, CHR), (ii) l'installation de 5000 cuiseurs solaires avant 2020 dans les hôpitaux, les cantines scolaires et universitaires, les casernes militaires, les orphelinats;
- installer des plateformes multifonctionnelles de production de biodiesels;
- auditer les lignes d'interconnexion;
- réaliser l'étude de la mise en place d'une règlementation thermique et énergétique dans les bâtiments ;
- acquérir et installer 1 500 000 lampes à Diode Electroluminescente (LED) en remplacement des lampes à tube fluorescentes dans les ménages
- automatiser le fonctionnement des appareils comme les climatiseurs et les lampes ;
- auditer 100 bâtiments de l'Administration publique à fortes puissances ;
- réaliser des isolations thermiques et acoustiques de 100 bâtiments de l'Administration publique;
- faire la pose de 2 000 mètres carrés de films réfléchissants ;
- installer 10 000 kVAr de batteries de condensateur dans les installations à fortes puissances réactives;

- mettre en place des mesures d'incitation à l'utilisation des matériaux locaux de construction et de prise en compte de l'efficacité énergétique dans la conception architecturale des habitats et édifices;
- installer un million de lampes basses consommation;
- suivre et contrôler la consommation mensuelle des ménages et des bâtiments publics et privés.

Axe 5 : Promouvoir la coopération régionale en matière d'énergie

Le Burkina Faso, en vue de bénéficier de coûts d'approvisionnement moindre en énergie, s'est engagé à renforcer le processus d'interconnexion électrique ainsi que la réalisation d'infrastructures de transport de produits pétroliers. Afin de promouvoir cette coopération régionale, le Gouvernement a adopté les mesures ci-après :

- importer 85 MW de puissance complémentaire du Ghana;
- mettre en œuvre le projet d'interconnexion 225 kV Ghana- Burkina-Mali ;
- mettre en œuvre le projet d'interconnexion 330 kV Nigeria-Niger-Bénin-Burkina;
- construire le pipeline Bolgatanga –Bingo ;
- réaliser une étude de faisabilité et construire le pipeline Ferkessédougou-Ouagadougou.

Axe 6 : Assurer la disponibilité des hydrocarbures en qualité et en quantité

Dans le domaine des hydrocarbures, le Burkina a fait le choix de la diversification des modes et des sources d'approvisionnent de produits pétroliers. Afin d'atteindre les objectifs du sous-secteur, le Gouvernement a adopté les mesures ci-après :

- optimiser le processus d'importation des hydrocarbures ;
- renforcer et mettre à niveau du parc de transport d'hydrocarbures en impulsant une nouvelle dynamique afin que le projet AFRICARAL voie le jour. Ce projet ferroviaire permettra d'améliorer l'approvisionnement en hydrocarbures entre le Burkina Faso et les trois ports (Abidjan, Cotonou et Lomé) abritant des terminaux pétroliers;
- faciliter le transport routier et le transit et la lutte contre la fraude ;
- installer 40 000 biodigesteurs sur toute l'étendue du territoire national;
- améliorer la politique de subvention des hydrocarbures en apurant les arriérés et en assurant un remboursement dans les délais les subventions à apporter au circuit de distribution;

- augmenter la capacité de dépôt de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et étendre les sites de dépôt des produits pétroliers au niveau national par l'installation de dépôts auxiliaires;
- accroitre les capacités de stockage dans les dépôts côtiers dans un partenariat gagnantgagnant avec les pays concernés dans le cadre d'une convention PPP;
- impulser un développement du réseau de distribution à travers des mesures incitatives pour encourager la construction des stations d'essence (singulièrement dans les provinces) et renforcer le parc des bouteilles de gaz;
- renforcer et mettre à niveau les capacités de transport des hydrocarbures en impulsant
- une nouvelle dynamique;
- renforcer les capacités nationales dans le contrôle de qualité des hydrocarbures, des appareils à pression et le jaugeage des citernes ;
- élaborer le code pétrolier ;
- élaborer une loi portant règlementation générale du sous-secteur des Hydrocarbures.

Axe 7 : Assurer la stabilité financière du secteur de l'énergie

Le Gouvernement veille à assurer la stabilité financière du secteur de l'énergie. Pour ce qui concerne le sous-secteur de l'électricité, il s'agira d'assurer la viabilité financière de la SONABEL et de la SONABHY à travers notamment :

- l'apurement des dettes de la SONABEL vis à vis de la SONABHY,
- la fixation d'un prix plafond d'achat du carburant de la SONABEL à la SONABHY,
- l'adoption d'un plan de protection des revenus de la SONABEL.

Pour la mise en œuvre des projets d'investissements, le Gouvernement manifeste sa volonté d'impliquer le secteur privé à travers les Partenariats Publics Privés (PPP). Ce recours aux PPP est inscrit dans la politique économique du Gouvernement. Pour ce faire, un cadre institutionnel et juridique a été mis en place au niveau national.

Il est envisagé la réalisation de certains projets d'envergure du secteur de l'énergie en mode PPP.

D. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DE LA LPSE

Les documents de référence nécessaires pour l'exécution des Actions prioritaires sont notamment :

- les rapports de performance du cadre sectoriel de dialogue Mines carrières et énergie (CSD/MCE);
- les rapports d'activités de la SONABEL, du FDE et du MEMC;
- le rapport de performance du Plan national de développement économique et social ;
- les rapports des projets et programmes d'investissements.

And the state of t

Les moyens humains, matériels et financiers requis sont ceux devant être mis à disposition par les structures responsables à l'interne et/ou à travers les partenaires techniques et financiers impliqués dans les actions prioritaires retenues.

La mise en œuvre de la lettre de politique s'opère à travers les actions prioritaires inscrites dans les programmes d'activités.

La mise en œuvre de la lettre de politique sera coordonnée par un Comité de pilotage (CP) intégré dans les mécanismes existants notamment le Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM) et le Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD). Présidé par le Ministre de l'énergie, des mines et des carrières, le CP regroupe les structures centrales, déconcentrées et rattachées du MEMC et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ladite lettre.

TABLEAU DES ACTIONS PRIORITAIRES A METTRE EN OEUVRE

INDICATEURS	Nature et quantité des nouvelles infrastructures énergétiques réalisées. Textes législatives et règlementaires adoptés	Nature et quantité des nouvelles infrastructures énergétiques réalisées. Textes législatives et règlementaires adoptés. Un conseil de l'énergie est fonctionnel; Un organe de régulation de l'énergie est fonctionnel; Volume de matériels solaire de qualité importé
DELAIS	Permanent	Permanent
RESRONSABLES	MEMC/DGEC/DGEE /DGER/SONABEL/FDE/ ANEREE/ARSE	ARSE/MEMC/DGEC/DGEE /DGER/SONABEL/FDE/ ANEREE /ARSE
RESULTATS ATTENDUS	L'équilibre entre l'offre et la demande est assuré Les rôles et responsabilités des acteurs du secteur est clarifiées ;	La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité atteint 50% Le climat des affaires dans Le domaine des énergies renouvelables est amélioré;
ACTIONS PRIORITAIRES A MENER	1. renforcer les capacités de production en énergies conventionnelles; 2. recruter des producteurs indépendants d'électricités; 3.élaborer le code de l'énergie	Renforcer les capacités de production en énergies renouvelables 2. Elaborer la loi et ses textes d'application spécifiques aux énergies renouvelables
SITUATIONAĞTUBLI EF	Le pays fait face a un déficit moyen de l'offre d'électricité de 25 GWh par an et des délestages de puissance pouvant atteindre 110 MW	Dans le domaine des energies renouvelables, on note l'exonération par la loi de finances 2013, de la TVA et des droits et taxes de douane sur les importations d'équipements solaires au Burkina Faso à compter du ler janvier 2013, et ce, sur une période de cinq (05) ans. Nous enregistrons également l'installation de 2,2 MWc et de 1 646 lampadaires solaires ainsi que la
AXES SURATEGIOUES DURIERVENTION	A1.renforcer la production thermique d'électricité	A2.développer la production énergétique de sources renouvelables

INDICATEURS		l'électricité ages raccordé
INDIC		Localités électrifíées ; Taux d'accès à l'électricité Nombre de ménages raccordé
DELAIS		Permanent
RESPONSABLES		MEMC/DGEC/DGEE /DGER/SONABEL/FDE/ ANEREE /ARSE
RESULTATS ATTENDUS		Le déséquilibre entre le milieu rural et l'urbain est réduit; l'accessibilité de l'énergie aux populations et industriels est garantie
ACTIONS PRIORITAIRES AMENER	3. Opérationnaliser l'agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique 4. Mettre en place un Conseil national pour l'énergie et un organe indépendant de régulation du secteur de l'énergie 5. Soutenir l'effectivité d'une politique de défiscalisation, de subvention et de contrôle de qualité du matériel solaire	Accroitre l'accès des populations aux énergies modernes
SITUATION ACTUBLIE	realisation de trois (03) centrales hybrides diesel solaires dans des localités rurales, pour une puissance cumulée solaire de 45 kWc. Au 31 décembre 2015, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est de 6,4%. Le cadre législatif et réglementaire des énergies renouvelables est en cours d'élaboration.	de l'offre d'électricité avec un faible et inéquitable accès des populations au service electrique. A la date du 31 décembre 2015, le taux d'accès aux niveaux national, urbain et rural se situe respectivement à 18,83%, 59,88% et 3,06%. Les capacités de production
AXES STRATECIQUES D'INTERVENTION		A3.accroître l'accès des populations aux services énergétiques modernes

AXES STRATECTOUES DINTERVENTION A4.promouvoir l'efficacité énergétique	STRATEGIOUES STITUATION ACTUELLE SITUATION ont du mal à faire face à la demande sans cesse croissante de l'ordre de 13% par an, surtout en période de pointe (du mois de mars au mois de juin). En matière d'économie de l'électricité (PDSE) a permis de réaliser une économie de plus de 18% de la consommation annuelle d'électricité des bâtiments de la fonction publique et une réduction de la puissance souscrite de 21% soit des économies cumulées d'environ 1,2 milliard FCFA. Le cadre législatif et réalementaire de l'efficacité	ACTIONS PRIORITAIRES AMENER I. Promouvoir l'efficacité énergétique; 2. réaliser les actions de mairrise de l'énergie	RESULTATS ATTENDUS ATTENDUS ATTENDUS ATTENDUS ACTENDUS ACTENDUS Les équipements à haut rendement d'efficacité énergétiques sont utilisés; Le gaspillage d'énergie est évité.	RESPONSABLES MEMC/DGEC/DGEE /DGER/SONABEL/FDE/ ANEREE/ARSE	DELAIS Permanent	INDICATEURS Nature et quantité des nouvelles infrastructures énergétiques réalisées.	des
A.5. promouvoir la coopération régionale en matière d'énergie		réaliser les interconnexions électriques sous régionales.; réaliser les pipelines pour les transports d'hydrocarbures	L'approvisionnement régulier en énergie est sécurité; La part des importations en énergie atteint 50% de la production	MEMC/DGEC/DGEE /DGER/SONABEL/FDE/ ANEREE /ARSE/SONABHY	Permanent	Quantité d'électricité importée Quantité d'hydrocarbures importée	i ee

INDICATEURS		Nature et quantité des nouvelles infrastructures énergétiques réalisées
DELAIS		Permanent
RESPONSABLES		MEMC/DGEC/DGEE /IJGER/SONABEL/FDE/ ANEREE /SONABHY
RESULTATS ATTENDUS		Les pénuries de gaz sont inexistantes; La distribution des hydrocarbures est assurée; Les capacités des dépôts et de stockage sont renforcées
ACTIONS PRIORITAIRES A MENER		accroitre les capacités des stockages en hydrocarbures; construire des infrastructures de transport d'hydrocarbures
SITUATIONACTUELI	pays en hydrocarbure est assuré par la SONABHY, Les d'hydrocarbures sont acheminées par voies terrestres à travers les camions citemes	projet de construction du pipeline de transport d'hydrocarbures Bolgatanga – Bingo, a été actualisée et les rapports d'études sont disponibles. renforcement des capacités d'emplissage des bouteilles de gaz butane par la construction d'une seconde plate-forme pour satisfaire la demande. Le cadre règlementaire est en cours de relecture.
AXES : STRATEGIQUES D'INTERVENTION		A.6 assurer la disponibilité des hydrocarbures en qualité et en quantité